

du 15/02/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille onze et le quinze février à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE

Objet

Echange installation du système des télérelevés pour les captages de Fontrouge et Nasbinals

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire Eric MALHERBE, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'envisager d'échanger l'installation du système des télérelevés pour les compteurs de Fontrouge et de Nasbinals suite à l'abandon du système d'hébergement par SOFREL et suite au changement de procédure. Ces travaux seront effectués par le SDEE pour un montant maximum de 600 € H.T.

Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/02/2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de changer l'installation du système des télérelevés pour les compteurs de Fontrouge et de Nasbinals.
- Accepte que ce changement soit effectué par le SDEE pour un montant maximum de 600 H.T.€
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette affaire
- Décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2011 en section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le 15/02/2011
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 15/02/2011 et publication ou notification le 15/02/2011